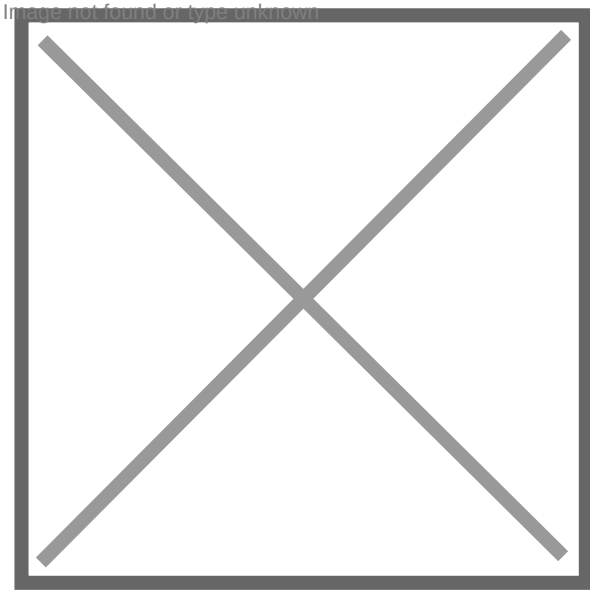




Assurance vie et garantie

Par **femme24**, le **28/11/2012 à 14:32**

bonjour.rnrnje me permert d'ecrire car je suis un peu perdue et pas aidée.rnrnsuite a une depression (qui est en remission) mon assurance m'a ajournée ma garantie invalidite absolue et definitive maladie ET [s]accident.[/s]rnrnquand je souhaite savoir ce que cela signifie et pourquoi accident la reponse est: je cite mot pour mot:rnrn"suite a votre courrier je vous precise a nouveau et vous confirme que vous ne pouvez beneficier actuellement de l'IAD, maladie et accident.rnelle ne pourra etre accordée qu'un an apres la reprise de votre activite professionnelle. elle sera alors eventuellement accordée, assortie d'une exclusion qui ne concernera alors que le syndrome depressif dont vous souffrez"rnrnalors ma question est: cela signifie que ma depression ne m'ouvre pas droit a une somme d'argentnournrnce que j'ai compris et ce qui me fait peur: rnque ma garantie a sautée et que je ne suis plus assurée.....rnet donc cela signifierait que s'il m'arrive un malheur et que j'ai un accident je ne suis pas couverte?? (cancer, accident de la route etc etc.....)rnrnil est tres difficile de communiquer avec mon assurance. si vous voulez bien m'eclairer svp.rnrnbonne journée (ou soirée selon)